

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20502

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 7

Substituer à l'alinéa 128 les trois alinéas suivants :

« - entre le 1^{er} septembre 1961 et le 31 décembre 1962, est celle fixée au 3° de l'article L. 161-17-3 du code de la sécurité sociale ;

« - en 1963, est celle fixée au 4° du même article L. 161-17-3 ;

« - en 1964, est celle fixée au 5° dudit article L. 161-17-3. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle